

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE **HERIC**

## REGISTRE DE CONSULTATION

## DU PUBLIC

Cocher la case correspondante

- installations classées pour la protection de l'environnement
  
- Autres

### **Projet de méthanisation sur la commune d'Héric**

*Maître d'ouvrage :*

relatif à

*Société SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE*

**CONSULTATION PUBLIQUE** préalable à :

. la **demande d'enregistrement** pour la  
réalisation du projet précité

## REGISTRE DE CONSULTATION DU PUBLIC

### OBJET DE LA CONSULTATION

Projet de méthanisation sur la  
commune d'HERIC  
Société SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE

### ARRETE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Arrêté n° 2024/ICPE/043 en date du : 13/02/2024  
de Monsieur le Préfet de Châteaubriant - Ancenis

### DUREE DE LA CONSULTATION

Date d'ouverture : 11/03/2024 Date de clôture : 11/04/2024  
Siège de l'enquête : Prairie d'HERIC (44810)

### REGISTRE DE CONSULTATION

Comportant 18 feuillets non mobiles, destiné à recevoir les observations du public.  
Il est clos par le maire du lieu d'implantation du projet

## OBSERVATIONS DU PUBLIC

2/04/24 opposition totale à ce projet, habitant à La Cormeille  
 nous ne souhaitons pas subir les nuisances dues  
 aux passages de camions, aux odeurs, aux bruits  
 aux différents risques de pollution SUZUR/HORVUS

2/04/24 opposition totale à ce projet  
 habitant au Perrou  
 nous ne souhaitons pas subir les nuisances les odeurs  
 et la pollution D'ELMARE Hubert et Paule Odile

2/4/24 opposition totale de ce projet.  
 Nuisances et odeurs Gérard Guy  
 opposition au projet nous ne souhaitons pas subir  
 les nuisances les pollutions habitant de la Cormeille  
 Gérard Jocelyne

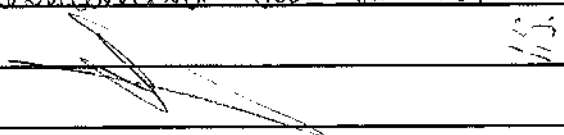
02/04/24. Opposition totale au projet, habitant au Perrou.  
 Je ne souhaite pas subir de nuisances.  
 DELAMARE Fabrice

21/04/24. Opposition totale au projet, habitant au Perrou.  
 Je ne souhaite pas subir de nuisances.  
 Delamare Chloé

31/04/24 opposition totale au projet. Habitant de la bruchanerie  
 Pollution des sols & des terres. Nuisances sonores  
 affectives & visuelles. Catastrophe écologique au non vers  
 Carole Bourgeois

5/4. Pourquoi si Pe... de Monde Pe... se penche à cette enquête ?

Non à ce projet qui ne doit pas voir le jour malgré l'avancement du dossier ? ?



31/06/2024 NON à la méthanisation des Baes du Soleil devant à la commercial Héric

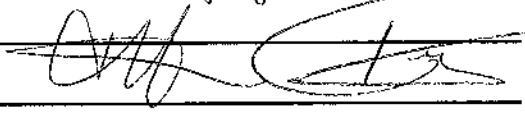
Pourquoi : 1) nuisance pour les riverains de la commercial et Bouchonnais

2) grosse inquiétude sur l'avenir de ce projet

3) impact négatif sur la route de nos maisons

4) nuisance très et augmenté de la circulation sur la D39, route déjà bien dégradée pour cause de plus en plus fréquente pour cause de déjections de plus en plus fréquentes

5) méthanisation : production de gaz donc risque pour les riverains



03.06.2024 opposition TOTALE du fait des nuisances

Bien trop proche de ce projet

+ nuisance sonnerie + odorante + bruit

NON adapté.

03-07-2024, Pour y être passé AT Tiers : j'ai vu Boule au Ventre et j'y fais à côté des Tracteurs, Traces Routes

Alors Non, Non et Be-Dim au Méthanisme

à la Commercial ! Une Riverain

31/04/2024 - Opposition Totale au projet  
de Méthanisation. Nuisances,  
odeurs et pollution des sols.  
Trop proche des habitations qui  
va gêner la vie des habitants  
~~et~~ lobet Aurélie

Envoyé: mardi 2 avril 2024 15:15  
À: Urbanisme  
Objet: Demande de retrait administratif d'un permis de construire

Madame, Monsieur,

Suite à la connaissance du projet de l'installation d'un Méthaniseur biogaz, au lieu Dit La Cormerais, sur la commune d'Héric, je suis très surprise d'apprendre que le service urbanisme ait délégué un permis de construire (N°04407323E0047), pour la société SAS énergies 2 l'élevage.

Effectivement, sur ces terres, qui jouxte des zones humides protégées et des réserves naturelles, vous ne pouvez avoir accorder un permis de construire pour la création d'une usine à gaz ?

Je vous demande donc, par ce présent courrier, le retrait administratif du permis de construire n°04407323E0047.

Je souhaiterais obtenir l'intégralité de ce dépôt du permis de construire s'il vous plait.

En vous remerciant,  
Cordialement

03/04/2024 - Non à ce projet de méthanisation  
pour différentes raisons  
- Habitations trop proches  
- Nuisances olfactives, nuisances sonores liées au  
trafic routier  
- Habitants à la Maison Brûlée diminution  
de la valeur immobilière des maisons !  
- Souhait d'une agriculture plus raisonnée

Geneviève Perron

le 03 Avril 2024

Beau projet permettant de valoriser les effluents d'élevage ainsi que les CIVE

Dans une conjoncture actuelle où tout le monde parle d'écologie, ce projet permettrait une réduction d'engrais chimiques à base de  $N_2O$  ainsi que d'autres produits phytosanitaires présents sur la zone de captage de Norit sur Endre, un enjeu public "OUI AU PROJET" une riverraine -

le 3 Avril 2024

Je suis contre ce projet de méthanisation

Nuisances olfactives, pollution nappes phréatiques, Perte de valeur de l'immobilier, trop proche de la zone d'exploitation, les routes ne sont pas adaptées, ferme déjà conséquente pourquoi toujours plus? (argents, primes?)

AUDRAIN Patrick La Maison Brulée

le 7 Avril 2024

Je suis contre pour ce projet car nous sommes venu habiter dans un endroit calme pour ne pas subir la pollution

En un instant le bruit! que nos enfants grandissent dans

un milieu sain sans avoir à se préoccuper de tout ce qui n'est

pas du tout écologique! NON à la Méthanisation!

La Cormerais

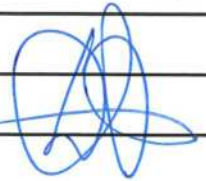
Bonjour,

J'é suis totalement opposé à ce projet qui n'a rien de bon pour notre commune et les communes voisines, il présente de nombreux risques et dangers comme c'est indiqué dans le dossier du projet. Le seul avantage est l'attraction financière de l'exploitant, l'agriculteur.

Le projet est implanté à 200 m des habitations qui va impacter sur la vie quotidienne de nombreuses familles des villages aux alentours, trafic doublé, nuisances sonores, olfactives, lumineuse, et en cas d'incident ou accident (ATEX atmosphère explosive) sur cette usine c'est toute la commune et notre environnement qui vont en pâtir!

Pollution de l'eau, des sols... ce projet est dans le périmètre prescriptive de 5 sites protégés par le code de l'environnement.

Dimitri Vanetsian



Boulevard BACRY BACHELARD

CONTRE



Habitants à 400 M du futur projet, nous sommes opposés à ce dernier.

Malgré des informations et des explications claires, cependant complètes, sur le procédé de méthanisation, nous sommes convaincus que cette unité de méthanisation, se verra que des contraintes aux environs:

Nuisances visuelles, nuisances olfactives, doublement du trafic agricole (sur une route déjà dangereuse), perte considérable de la valeur de notre bois commercial (-30%), dégradation des zones pastorales (déjà bois abimés), risque de pollution

par la col et de pollution des cours d'eau, risques d'exploration  
 de d'inondation dans au pays  
 Malgré ce qu'on nous dit, ce projet n'est pas très  
 écologique.

Sabrina & Stéphanie Brocheton  
 la Camerini

Demeurant à la Bélinière je m'oppose fermement  
 à ce projet: Qui va contrôler la pollution olfactive  
 et le trafic routiers occasionnés par cette installation  
 Paracéi M.C.

Qui va contrôler les zones et les fréquences  
 d'épandage. Paracéi François

Contre le projet  
 guerec Nochié  
 Denis Provost  
~~Protest~~


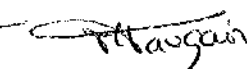
Qui Nous GARANTIT que la Taille du Projet ne  
 vas pas exposer de 50 à 150 m/jour avec la participation  
 d'autres Femmes.

Ace Jour rien n'est figé. ATTENTION  
 M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> J.P. CADET HÉRIC.

Opposition Totale au projet. Habitants de la Beuchonnerie  
 Miseses saines et olfactives. Pollution des sols et des terres  
 Catastrophe écologique

TAUGAIN Sébastien et Nélodie  
 de Beucho merie



Le 05/04/2024

Non à la Méthanisation

Pollution acvve

Perte de valeur immobilière etc.

DOSSIER CLAUDE La Bélinière

Le 05/04/2024

Le 5/04/2024

Vous sommes contre l'installation du projet de la Méthanisation à La Commerciais.

du aux odeurs désagréable, la pollution de l'eau - donc aujourd'hui ont boient notre eau des puits à l'avenir ça sera comment?

(Mystère) et notre santé pour tout les citoyens - et citoyennes - Affaire d'urgence.

"NON"

"les palmiers" ~~Leveaux~~

Le 5/4/2024

Habitant La Commerciais, je m'oppose à ce projet industriel en raison des nuisances directes que nous allons subir (trafic routier, perte départementale défoncée, nuisances olfactives et sonores). Aspect plus grave, gros impact écologique, sanitaire sur toutes les terres de la commune qui recevront les épandages des digestats. Voir les débats scientifiques actuels entre les chercheurs du CNRS et les Agronomes spécialisés sur la méthanisation.

Oui à l'agriculture à Méria, mais la  
méthanisation, ce n'est pas de l'agriculture!

FORNER Lionel, La Cormerais

LF

le 5/11/2024

Nous sommes contre l'installation du projet de  
la Méthanisation à la Cormerais. cela va appar-  
te plusieurs désagrement : odeurs, circulation,  
impact sur l'environnement.

Catherine et Guillaume Miché le Petit Boudon

le 06-04-24

Après étude du dossier, il en ressort :

que l'exploitation déclare que le projet sera à proximité

- x De notre Canal ! 1 km
- x La Vallée et Narrais de l'Erdre ! 1,7 km
- x De l'ACC -> captage de notre eau potable à 550 m !
- x De la zone Natura 2000 "les Narrais de l'Erdre"

Il déclare lui-même que le projet engendrera

cf voir déclaration  
demande d'enregistrement

- ⊗ des nuisances sonores :
- ⊗ des nuisances olfactives importante -> l'étude a  
été faite jusqu'à Bout de Bois
- ⊗ Vibrations
- ⊗ nuisances dues aux émissions lumineuses
- ⊗ Des rejets dans l'air
- ⊗ la production de déchets dangereux
- ⊗ Des risques sanitaires
- ⊗ Des risques d'incendie, d'explosion, d'intoxication  
d'anoxie, pollutions !

Non ce projet ne peut pas être si proches  
de LI SITES A PROTEGER! Et de nombreux  
villages en sont voisins!

Qui paye la route à refaire D39? Le département  
qui paie les réseaux pour acheminer le Méthane 60% GRDF  
avec nos taxes

Qui paie les subventions: nos impôts.

C'est un agriculteur industriel → 550 Hectares cultivés  
qui répand aujourd'hui de la boue des usines d'épurations  
mais qui a simplement trouvé un nouveau business

Il est annoncé en trafic doublé!!!

Le Digestat épandu va appauvrir nos sols! Dans 15 ans c'est fini  
Ce projet n'a rien de bon pour notre commune,  
les communes voisines, le département!

NON A CE PROJET sur ces parcelles!

Une héroïse en colère!

Nous sommes voisins de La Cormerais  
et habitons à Beau Soleil.

Nous nous opposons au projet sur le site  
de La Cormerais. Au vu des points relevés

Non à la pollution

Non aux odeurs

Non aux nuisances sonores

NON aux dégradations de nos routes

Le projet est entouré de villages avec des  
maisons qui ne faut pas oublier!!!

Nous sommes arrivé il y a 20 Ans et ne souhaitons

pas dégrader notre nature!

Famille BIARD LEBASTARD

~~Signature~~

~~Signature~~

Nous sommes au village "la grand' maison" à ~ 1km

Nous sommes CONTRE ce projet; Trop près des habitations.

PEUR des risques Incendie et explosion

des trafics routiers

des odeurs

~~Signature~~ Céline & Jérôme

Habitant au Ferron

Bocheron

~~Signature~~

Habitant au Chambrettec

Verzard

Opposition au projet

de méthanisation

sur la commune d'Héric

~~Signature~~

le 05/avril 2021

Habitant de la bétinière

J'émet des réserves pour le projet de méthanisation à HÉRIC, je ne suis pas opposé à ce projet mais il me paraît surdimensionné par rapport à la ferme et ne doit pas faire revenir de la matière première de l'extérieur; car problème de trafic routier et de plan d'épandage pour les voisins!

~~Signature~~

Tout votre soutien pour votre projet!

un couple d'Héricais

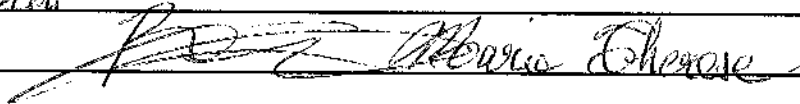
Je vous informe de mon opposition à l'installation d'une méthanrière à la Commerçais à Héric en raison du risque élevé de pollution de la nappe phréatique du flossis Pas Bourret déjà très impactée par les polluants

~~Signature~~

Le 06/04/2024

En Qualité de résident de HERZ, je manifeste mon vif opposition au projet de méthaneur en cas de ses conséquences préjudiciables sur l'environnement, la santé publique et la qualité de vie. Les méthaneurs peuvent causer des problèmes d'odeur, des émissions de CO<sub>2</sub> à effet de serre et des risques pour la santé. Il est impératif que les élus prennent en compte nos préoccupations et rejettent ce projet au faveur de solutions énergétiques durables respectueuses de notre communauté.

Je fait certification du Mitassinac en  
Saint Rivesin

 Maurice Chénou

Le 06. 2024.

Non à ce projet

 Blanche Michèle


Le 06/04/2024

Soucieuse d'une écologie raisonnable et cadre  
à projet financier supporté par des multinationales  
peu scrupuleuses de l'avis des générations futures --  
Je ne peux que m'opposer à ce projet de Netbackulator  
sur Herzic.

 Sarah Laffrès

Le 06/04/2024

Je totalement contre ce projet  
laissons nous notre campagne tranquille

 Dorian

le 06/06/2021

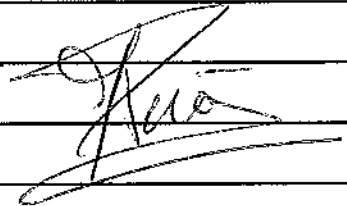
Bonjour je suis contre totalement, ce projet car j'ai mon frère et ma belle sœur et surtout l'association qui est à l'origine contre le projet le lieu dit la Courbeville dans ma belle sœur elle tient sa population de son ancien de déterme. Les richesses du sol au lieu dit la gressé ainsi il y a une grande plantation de forêts à côté de ce projet qui est devenu une niche écologique au niveau faune et flore depuis plus de trente ans et je suis déjà opposant au projet de aéroport de raphaël Drouot des Landes de 2008 à 2018 créant à la place de la route départementale 166 entre sarrenauze et arcenais

Cordialement

Clément Bourdeau

le 06/06/2021

Je suis complètement contre ce projet  
Nuisances sonores, olfactives...  
NON! A LA MÉTHANISATION



le 06/06/2021

Habitante à proximité de ce projet au lieu dit la Courbeville, je m'oppose totalement à ce projet qui est un non-sens à l'heure actuelle. Au delà des risques encourus comme les explosions de Plouarn en juin 2019 et du méthane de Chateaulin en novembre 2021, il est prouvé que ce type de projet a des impacts durables sur les sols, l'atmosphère

et qu'à terme le risque augmentera - Le béton n'est pas éternel et des fuites apparaîtront - C'est de notre responsabilité de laisser des lieux sains aux futures générations quitte à faire moins de profits. Nous souhaitons conserver nos terres sans le moindre polluant et transmettre à nos enfants des maisons sans usine de méthanisation aux alentours qui viendraient dévaloriser nos biens et la campagne avoisinante -

NON à ce projet de méthanisation sur l'Éric ou ailleurs - D'autres solutions existent et peuvent être une alternative sup

le 8 Août

j'ai travaillé 40 ANS auprès de agriculteurs la taille des exploitations à exploiter c'est ainsi, mon avis est que l'équipement de mécanisation est une déviation de l'agriculture pour faire du business, au lieu de produire pour le consommateur et le Humain car on met du néon et des circuits dans cet équipement.

De plus le digestat à terme affecte la qualité des sols contrairement au fumier qui du stockage pendant le mois d'hiver où il est impossible d'épandre 1200 Tons / mois

c'est quand qu'on voit autrement ?  
 Jean Sienest

Le 8.04.2024

Non au Méthaniseur

Naissances sonores.

et trafic Routiers et voies endommagées et sautelles  
G G.



Le 8/4/2024

Je suis complètement contre ce projet de Méthanisation  
PAS D'usine A GAZ sur Héric




8.04.2024

Non au projet de Auis contre la pollution  
des sols et douleurs neuro-écologiques et  
sonores



le 08/04/2024

Non au projet de méthanisation au nom de  
l'écologie !

Isabelle Tournoux 

Envoyé : dimanche 7 avril 2024 20:14

À : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Cc : Contact Mairie <contact.mairie@heric.fr>

Objet : CONTRE le projet méthaniseur à HÉRIC

Bonjour,

J'habite Héric et je suis CONTRE le projet de méthaniseur à Héric,

Merci de prendre cet avis en compte.

Envoyé à partir de Outlook pour Android



À : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Cc : Contact Mairie <contact.mairie@heric.fr>

Objet : Opposition au Projet de Méthaniseur sur la Commune d'Héric - Consultation Publique

Monsieur le Préfet,

Je me permets de porter à votre attention mes préoccupations concernant le projet de méthaniseur sur la commune d'Héric, actuellement soumis à consultation publique. En tant que résident directement impacté par ce projet, je tiens à exprimer mon opposition catégorique à son implantation, en raison non seulement des nuisances potentielles qu'il engendrerait, mais également des préoccupations sérieuses liées à la sécurité routière dans cette zone.

Tout d'abord, il est crucial de souligner que le projet de méthaniseur est prévu à proximité immédiate d'habitations (210 m), ce qui soulève de graves inquiétudes quant aux nuisances sonores, olfactives et environnementales qui pourraient en découler. Ces impacts négatifs compromettrait inévitablement la qualité de vie des habitants et pourraient même porter atteinte à leur santé et à leur bien-être.

De plus, la localisation prévue du méthaniseur pose également des questions de sécurité routière préoccupantes. La zone en question est déjà sujette à une circulation importante; et l'ajout de véhicules lourds et de mouvements logistiques associés au fonctionnement du méthaniseur pourrait accroître considérablement les risques d'accidents et de perturbations sur les routes avoisinantes.

En tant que citoyen responsable, je suis profondément préoccupé par le manque apparent de considération pour ces questions de sécurité dans le cadre du projet de méthaniseur. Il est impératif que toutes les implications, y compris celles liées à la sécurité publique, soient soigneusement examinées avant de prendre toute décision définitive.

Dans cette optique, je vous exhorte, Monsieur le Préfet, à accorder une attention particulière aux préoccupations exprimées par les résidents d'Héric lors de cette consultation publique. Il est essentiel que nos voix soient entendues et que nos préoccupations légitimes soient prises en compte dans le processus de prise de décision.

En conclusion, je vous demande instamment de reconsidérer l'approbation du projet de méthaniseur sur la commune d'Héric, en tenant compte non seulement des nuisances potentielles, mais également des risques pour la sécurité routière et la santé publique. Notre communauté mérite une décision qui garantisse la préservation de notre qualité de vie et de notre sécurité.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

---

---

---

---

---

---

Non à la méthanisation -

missible et polluant

Albert Charles 9. La Chamaie Hélic

Albert Marie Odile 9. La Chamaie Hélic

Je suis contre la méthanisation les inconvénients  
sont énormément supérieurs aux avantages  
Jacqueline BAILLIS 125 LAQUAIS 41810 Hélic

Mr LENOIR Julien

Je suis contre la méthanisation

M<sup>me</sup> Th. Brochier Le Bihan, 41810 Hélic

Je suis contre le projet de méthanisation.

MME MARION LE BRECHU

Contre la méthanisation et l'éolienne  
laissez notre campagne tranquille

Mme Annelise BAZILLE

Mr Teddy BAZILLE

L'Agriculture pour nourrir la population et  
non la méthanisation

Jean Michel

Mesdames, Messieurs,

Comment peut-on croire aux aspects vertueux d'un ICPE c'est à dire d'une "exploitation industrielle susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains" ?

Comment peut-on avoir confiance en la rédaction d'un dossier qui quantifie des cubages de fosse et de fumière, qui nous situe les parcelles d'épandage et des périodes sans même détailler précisément le contenu chimique et bactériologique de ce qui sera épandu ? Qui nous certifie que des boues de stations d'épuration ne viendront pas un jour nourrir le méthaniseur pour augmenter son rendement ? Qui nous dit ce que contiendront alors les digestats épandus sur la zone de captage d'eau potable ?

Comment peut-on avoir confiance dans ce système agricole libéral qui sacrifie des terres vivrières à la production d'énergie et à l'appât de gain individuel ? Plus de 250 hectares voués à de la production de gaz alors que 250 hectares pourraient accueillir des maraichers qui pourraient nourrir plusieurs centaines de familles et créer de l'emploi local : <https://wikiagri.fr/articles/combien-dagriculteurs-faut-il-pour-nourrir-la-population-de-votre-village/21279/>

Comment peut-on avoir confiance en ces projets qui prennent en otage notre patrimoine collectif : la terre, l'air et l'eau ?

Comment peut-on avoir confiance ... ?

Pour ma part je n'ai aucune confiance et je suis méfiante face à ces pratiques qui continuent de mettre en péril l'environnement et la santé de tous !

Mesdames, Messieurs, soyez conscients du danger que nous prenons tous en cautionnant des projets tels celui du GAEC du Soleil Levant, et ce jusqu'au jour où le petit jour ne se lèvera plus mais nous explosera à la figure !

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

je me suis pas voté projet Méthanisation.

TRIVIERE Odile

fait à Héric le 9-4-2024

je suis contre ce projet de méthanisation  
qui va mettre en péril notre environnement  
et qui va émettre de la vapeur, ou marche  
sur la tête

Margery Ferron

Fait à Héric le 09.04-  
2024

Je suis contre le projet de méthanisation. trop proche  
des habitations de la banchevaie, et du canal  
Nantes-Brest.

Jean Luc BENESTEM.

je suis contre le projet de méthanisation.

Beaucoup trop proche des habitations.

(Pensons aux enfants)

M Benesteau Martine

non à la méthanisation sur Héric  
Videau Philippe

De:

Envoyé:

À:

Objet:

mardi 9 avril 2024 10:15

pref\_icpe@loire-atlantique.gouv.fr; ACCUEIL

méthanisation

Bonjour,

suite à la concertation publique concernant le projet une unité de méthanisation à Héric, au lieu-dit La Cormerais je vous fais part de mon avis défavorable à ce projet.

En effet, la localisation de ce projet est une aberration pour notre environnement, le site est entouré de zones naturelles protégées.

Ce site va aussi provoquer de nombreuses nuisances sonores et olfactives et créer un risque de pollution de l'air et de l'eau et des sols.

Merci de prendre en considération mon avis concernant cette concertation.

Cordialement

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare clos le(s)  
présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public pendant  
\_\_\_\_\_ jours consécutifs, du \_\_\_\_\_  
au \_\_\_\_\_

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de :

(pages n° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_)

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au(x) présent(s) registre(s)

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les \_\_\_\_\_ pièces qui y sont annexées et le dossier  
d'enquête sont adressés par mes soins le \_\_\_\_\_

Signature

Voire page n° 40

Non à la méthanisation sur Héric  
Colette SOURISSEAU

Je suis ~~contre~~ la méthanisation *Clairine*  
Paul SOURISSEAU *[Signature]*

Mom

*Deorges Y. et Yan*

Non à la Méthanisation *YACHAND PLUME*

Non à la Méthanisation sur Héric  
Yachand Corinne

Non à la méthanisation sur la commune de  
Héric pour des raisons écologiques et sanitaires.  
Le projet de l'aéroport ayant été refusé.

Il faut poursuivre dans cette voie.

Guillemard Margale

~~Quitus~~

à Héric  
le 10/04/2024

Nous avons appris le projet de méthanisation par le  
bouche à oreille, des voisins, pas de com? aucune  
information pourtant notre habitation se trouve  
proche du projet.

Nous disons non au projet d'usine à gaz car nous  
partons bien de business. Hypocrisie sur un projet  
soi-disant écolo => pollution des sols, de l'eau, les odeurs,  
nuisances sonores => transport et zone de stockage  
ou? => pas d'épandage sur des terrains  
détrémpés comme cette année...  
Beaucoup de questions sans réponse.

Pascal Guitten  
Syndic  
*[Signature]*



Opposition au projet  
~~Sebastien~~ Gary Lene

## ENCORE et ENCORE

### Je suis CONTRE ce projet.

Une fois de plus, on se moque de nous.

L'enquête d'utilité publique arrive après que la décision ait été prise (enquête en toute confidentialité).

Je pensais que le rôle d'un Maire et des Élus dans une commune, était de représenter les habitants. Quelle erreur !

Le permis est accordé sous réserve du résultat de l'enquête.  
Si Monsieur le Maire avait souhaité informer sa population, le bulletin municipal aurait été un bon outil de communication. Mais non.

J'ai fait du porte à porte dans trois villages sur la commune d'Héric. Aucune personne n'était informée de ce projet. Sommes-nous tous idiots ?

Les personnes qui donnent le permis, se sont elles déplacées pour voir sur place le village, le nombre de maisons impactées...

Un projet peut-il ruiner la vie de centaines de personnes ?

On nous parle d'écologie, des problèmes de manque d'eau, où est notre Ministre de la transition écologique ?

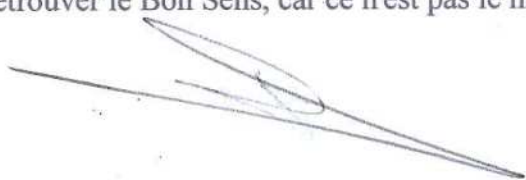
Un pays doit commencer par pouvoir nourrir sa population.

Ce projet n'a rien d'un projet agricole et pourtant M. Attal, Premier Ministre, a dit récemment que la l'agriculture était sa priorité n° 1. (c'est comme les 100 jours de M Macron : dans les oubliettes).

**Ce projet est un problème industriel, n'ayant rien à voir avec l'agriculture, mais prenant d'énormes surfaces de terres agricoles.**

La pollution de l'épandage sur des terrains drainés en bordure de l'Erdre et du canal de Nantes à Brest, où iront les eaux drainées ?

Partout, dans toutes les discussions de bistrot, d'amis, on entend dire « On marche sur la tête ». Il est grand temps de retrouver le Bon Sens, car ce n'est pas le méthane qui va tout faire « péter ».



**Envoyé :** mardi 9 avril 2024 21:23

**À :** Contact Mairie <contact.mairie@heric.fr>; pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

**Objet :** Projet Usine de méthanisation sur la commune d'Heric

Bonsoir,

Je vous adresse ce mail dans le cadre de la concertation sur le projet d'usine de méthanisation sur la commune d'Heric.

J'y suis personnellement opposée. En effet une usine de méthanisation implantée à proximité d'habitations et au profit d'une exploitation agricole déjà inscrite dans des pratiques auxquelles je n'adhère pas me semble une aberration écologique de plus.

Par ailleurs la qualité de vie des Hericois est déjà très impactée par la voie départementale qui traverse son bourg, son antenne relais qui diffuse de la 5G au cœur du bourg et en proximité immédiate d'habitations. Une politique qui se veut moderne mais qui tourne le dos aux besoins des générations futures et de la nature, laisse déjà une partie des Hericois. Ce projet serait une étape de plus vers une société qui fonce dans le mur et dont je ne veux pas pour mes enfants.

Merci donc de prendre un compte mon avis clairement défavorable à ce projet.

Cordialement.

Habitante d'Heric.

**Envoyé:** mardi 9 avril 2024 07:46  
**À:** Jean-Pierre JOUTARD; Contact Mairie; Urbanisme  
**Objet:** Projet de Méthanisation à La Cormerais

Bonjour Monsieur Le Maire,

Nous Habitons à 400 m du futur projet de Méthanisation , et nous sommes totalement opposés à ce dernier. Malgré des informations et des explications claires, mais cependant complexes, sur le procédé de méthanisation, nous restons convaincus que cette unité de méthanisation, n'apportera que des contraintes aux riverains. Nuisances visuelles (édifice de plus de 10 m de haut), nuisances olfactives, doublement du trafic agricole (D39 déjà très dangereuse), perte considérable de la valeur de notre bien immobilier (-30 %) dégradation des axes routiers (D39 déjà très endommagée) risque de pollution par le sol et de pollution des cours d'eaux (proximité du canal de Nantes à Brest et de l'aire d'alimentation de captage du Plessis-Pas Brunet), risque d'explosion ou d'incendie due au gaz (495 accidents recensés : fuites de gaz, fuites de digestats). Aux vues de tous les témoignages, articles et reportages sur les unités de méthanisation, ce projet n'est pas de bon augure sur notre commune. Bien cordialement.

La Cormerais à Héric

Envoyé de mon iPhone





Non au Projet de méthanisation

les Terres servent pour l'agriculture donc Agriculteurs pour les animaux et bœufs. que ces animaux et les cultures doivent servir à nourrir la population plutôt que l'agriculteur utilisant ce méthaniseur se remplit seulement les poches.

Alors Non à la Méthanisation

~~niot~~ ~~spuit~~

Non au projet de méthaniseur sur la commune d'Héric.

Niot Sabrina

Rouby René

(Aucune communication de la commune !!!)

Je suis totalement contre, cette usine va contaminer nos sols et va être une horreur pour les habitants à proximité!

(O communication de la commune, où est l'opinion publique?)

J. Legelin

Complète Opposition à ce projet - ZER0  
Communication de la mairie auprès des populations à croire que le choix est déjà fait.  
Le projet est trop proche des habitations et des zones humides avoisinantes pour être sans risque.  
A. Hupohh.

Je veux être entendu et je déclare être contre ce projet  
FABRIEN BONNIER



Non à l'usine de méthanisation à Héric  
Cousin Mireille

Non à l'usine de Méthanisation...

David COUSIN  
Rue de la République  
à HÉRIC

Non au projet de méthanisation à Héric.  
Déçu de la communication ~~sur~~ de la commune.

Sandrine Bussan

✂

M. et Mme Leblond Christian et Nathalie sommes contre  
le projet de Méthanisation au lieu dit Du Commerçais.  
Les risques d'odeurs et d'explosion sont trop importants  
dans notre jolie campagne.

Leblond. Jelloued

M. et Mme Le Devic Prigent Joel et Anne sommes contre  
le projet de Méthanisation, que notre campagne reste  
notre campagne, Belle et naturelle

Le Devic

Le Devic

Non à ce projet qui déssert l'environnement  
engendre des nuisances et des risques.

Le Devic

C. EVEL



Je m'oppose fermement à ce projet de  
méthanisation qui a une de toute évidence  
un impact en terme de nuisances olfactives  
et routières pour nos habitations et  
le bien être des habitants proches du site  
concerné.  
La Grand Maison à Uze le 10/04/24 J/ko

Je soussigné, Jean Baptiste FOURNON, paysan bio  
à Grandchamp, (Gare Aux Petits Oisans), président  
d'association Heric Basique, membre COTADubocage,  
m'oppose fermement à la création du méthaniseur  
de SAS Energies pour toutes les nuisances et pollutions  
engendrées par l'installation.  
Nancy d'heric, le 10 avril 2024 JF

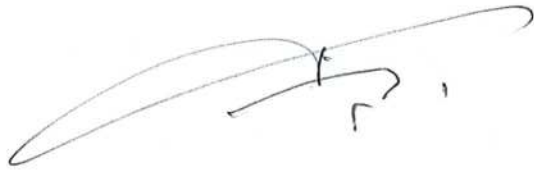
Quel silence "assourdissant" !  
Nous avons la chance de bénéficier de panneaux  
lumineux à but d'informations, mais, au sujet  
de ce projet... Rien... C'est la nuit!  
Heureusement que nous avons découvert, très  
récemment et tout à fait par hasard, un flyer  
abordant ce projet de méthanisation, chez notre  
boulangier...  
Nous souhaitons un vrai dialogue sur



ce sujet fondamental et, pour l'instant, nous nous opposons à ce projet.

Francis et Marité Tattegrain, habitants d'Héric

le 10 avril 2024



Je ne soutiens pas ce projet d'usine de méthanisation.  
Pas de communication, que des infos via réseau pour connaître ce projet.

On n'y voit que des côtés négatifs : pollution, nuisances, odeurs.

Je m'y oppose.

M<sup>me</sup> CADET.

Pas favorable à ce projet,  
H<sup>me</sup> Julie.

Bonjour

Je suis contre le projet de Méthaniseur sur la commune d'Héric. De plus il n'y a un manque de communication de la mairie

Bourgeoislet Vincent.

Je suis également contre ce projet

Julie Steinmetz



Nous habitons à côté de "la Cormerais", nous sommes absolument contre ce projet de Méthanisation qui nous apportera que des nuisances.  
Merci de prendre en compte notre avis.  
Cordialement.

Isabelle et Frédéric MORTIER

J'habite à Héric, rue St Pierre, et je ne souhaite l'installation d'unités méthanisantes  
F. Gaudier.

Nous sommes contre ce projet. Entre pollution des sols, de l'air, bruits et odeurs, nous craignons une diminution de notre qualité de vie. Sans compter les risques d'explosion liés aux stockages de gaz inflammables! Nous ne voulons pas perdre notre tranquillité d'esprit et craindre pour nos enfants.  
10 avril 2024. Tiphaine Gautier. Sébastien Gauduchon.

le 11/04/2024 - Habitant Héric  
Je refuse tout projet d'implantation  
d'une unité méthanisante à Héric  
cause pollution - Risques  
S. Blouin.

Le 11 avril 2024 Je suis contre ce projet de  
méthanisation ~~faux~~ faussement écologique  
Di Paolopet

Absolument contre ce projet destructeur d'environnement  
Fabrice Seret



## **PROJET METHANISEUR A HERIC**

Je suis **CONTRE** ce projet pour les raisons suivantes :

### **1 - Information « a minima » de la part de la Mairie d'Héric**

Les Héricois ont découvert ce projet, et la tenue d'une enquête d'utilité publique, il y a 10/15 jours

### **Bel exemple de démocratie !**

### **2 – Ce système industriel présente des risques d'incidents et de pollution importants et de nuisances environnementales**

Risques de pollution des sources et des nappes phréatiques par les épandages, présence de puits dans nos villages, sous-sol argileux, proximité du canal de Nantes à Brest.

### **3 – Ce système présente des nuisances directes pour les riverains : olfactives, sonores, trafic routier, voirie endommagée souillée.**

Conséquences : dépréciation des biens immobiliers. Baisse de notre qualité de vie.

### **4 – Méthanisation et transition écologique**

Ces installations exigent des investissements conséquents et le fonctionnement est plutôt onéreux. Ce sont des gros groupes industriels qui sont derrière ces projets. Rien à voir avec l'agriculture et la transition écologique qu'on veut bien nous faire miroiter.

Pourquoi l'Allemagne l'a abandonnée ?

### **5 – Terres agricoles**

Des ha de cultures seront accaparés par des groupes industriels pour rentabiliser l'outil, d'où la crainte d'une compétition dans la gestion des terres agricoles et l'accès au foncier.

Il est vital de préserver les terres agricoles des producteurs et des éleveurs de proximité pour la vente directe qui se développe de plus en plus, à la demande des Français soucieux de leur sécurité alimentaire.

**LA REALISATION DE CE PROJET SUR HERIC,  
SERAIT LA MORT DE NOTRE AGRICULTURE LOCALE.**

**LA PRODUCTION AGRICOLE  
NE DOIT PAS ETRE AU SERVICE DE LA PRODUCTION D'ENERGIE**

**LA VOCATION DE L'AGRICULTURE EST DE NOURRIR LA POPULATION**



Nous sommes contre ce projet de méthanisation sur la commune d'Heric qui va à l'encontre même de la vraie agriculture, celle qui a pour vocation première à nourrir sa population et préserver profondément la souveraineté alimentaire de notre pays.

De plus ce projet est difficilement justifiable d'un point de vue environnemental, écologique et de développement durable. Les risques générés multiples, pollution des sols, augmentation trafic routier par passage sans cesse de camions sur la route RD164 et RD16 déjà surchargés dangereusement etc...

Défense l'agriculture et notre monde agricole en difficulté est nécessaire et VITALE, mais pas l'ENERGICULTURE qui est contraire à nos principes et l'héritage des différentes générations qui nous ont précédés tels que les cultivateurs, laboureurs et purs agriculteurs.

Famille AUDRAIN Philippe

Monsieur le Maire, Lescauguez Devise 11. Avril

Non au projet de la Méthanisation  
risque de pollution et dégradation  
du milieu rural

Famille Devise

Bernard  
et Annick

Non à la pollution des sols et des nappes.

C'est notre santé qui en jeu ainsi que celle  
de nos enfants. Merci de prendre en  
compte l'avis des citoyens. Christelle & Patrick.



Objet : Projet création méthanisation agricole HERIC

Monsieur LE PREFET,

Il a été porté à notre connaissance le projet de création d'un site de méthanisation sur la commune d'HERIC. Etant extrêmement surpris par l'envergure du projet, son impact sur le quartier et l'environnement et n'ayant pas eu d'informations complémentaires, nous tenons à vous faire savoir que la grande majorité des riverains concernés s'oppose fermement au projet sous la forme présentée.

Notre premier motif d'opposition est le très mauvais choix du site, trop près des habitations. **Nous demandons d'ailleurs de nouvelles mesures de distance plus précises étant donné que la distance maximale est située à 200m et qu'une maison voisine a été estimée à 210 mètres de distance**, et à proximité d'espaces naturels à préserver.

Nous souhaitons donc connaître l'ensemble des dispositions d'expertises et réglementaires mises en œuvre afin de respecter les enjeux environnementaux, notamment concernant :

- La teneur de la démarche ERC (Éviter Réduire Compenser) de l'implantation ;
- Les résultats des inventaires de zones humides et des inventaires naturalistes (principaux groupes taxonomiques attendus dans une étude d'impact) et le cadre protocolaire mis en œuvre,
- La prise en compte de cette biodiversité dans le projet, présence avérée et/ou suspectée de plusieurs espèces protégées au titre de l'article L.411 du Code de l'Environnement
- Votre analyse sur l'impact de ce projet situé :
  - à 550 mètres de l'aire d'alimentation en eau potable du captage du Plessis Pas Brunet
  - dans l'aire du bassin versant du ruisseau Les Malmars qui va se jeter dans le canal de Nantes à Brest.
  - à moins de 100 mètres d'une présomption de zone humide
  - à proximité immédiate de ZNIEFF de type 1 et 2 présentes sur le territoire communal dont des parcelles du plan d'épandage sont directement concernées.

Même si le site se situe à l'extrémité de ces grands ensembles, ceux-ci doivent être pris en compte dans le projet notamment vis-à-vis des milieux humides et du bocage relictuel. Une étude/inventaires des zones humides (notamment pédologique) semble donc indispensable tout comme les inventaires naturalistes pré-cités.

Nous savons également que la proximité de ce type d'installations entraîne de nombreux risques et nous pensons que ceux-ci n'ont pas été suffisamment évalués lors de l'étude: risques sanitaires, pollution des sols, de l'air, de l'eau, des nappes phréatiques, des sources et rivière, odeurs nauséabondes, bruits continus...De plus, il existe un risque réel d'accidents de l'installation (explosions, incendies, fuites...). Le site qui référence les accidents de sites de méthanisation en France en dénombre 495 à ce jour, répartis sur 208 sites.





En outre, l'accès au site se fera par la RD39, route déjà très accidentogène et qui le sera davantage de part les risques lors des croisements des engins agricoles, gros camions et tracteurs ainsi qu'une détérioration de la chaussée et des bas côtés dont la réfection incombera aux contribuables.

Nous demandons donc un moratoire sur ce projet afin que toutes les études soient faites en bonne et due forme et pour qu'un dialogue puisse s'installer entre toutes les parties : porteurs du projet, collectivités, riverains, associations de protection de l'environnement.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.



# Loire-Atlantique : un collectif contre un projet de méthaniseur

À Héric (Loire-Atlantique), un collectif de citoyens se monte contre le projet d'un méthaniseur bio gaz sur la commune.



Des habitants d'Héric dénoncent le projet d'un méthaniseur bio gaz sur la commune. ©Illustration/ Jérôme Flury/L'Éveil normand

Par [Thomas Bernard](#) Publié le 8 Avr 24 à 18:42

[Voir mon actu](#) Suivre L'Éclaireur de Châteaubriant



Des habitants de la commune d'Héric (Loire-Atlantique), sont en colère. Par voie de presse, des habitants ont appris **l'existence d'un projet de méthaniseur biogaz à Héric**.

[À lire aussi](#)

- [Loire-Atlantique : les habitants disent non à la carrière de sable](#)

## Un collectif de citoyens

En effet, un exploitant agricole a présenté [un dossier à la préfecture de Loire-Atlantique](#) pour exploiter une unité de méthanisation à Héric, au lieu-dit La Cormerais.

Suite à un arrêté préfectoral du 13 février 2024, une consultation publique est disponible à la mairie d'Héric depuis le lundi 11 mars et jusqu'au jeudi 11 avril 2024.

Selon eux, les habitants ont eu connaissance de cette consultation que « tardivement ». Mécontents, **des citoyens ont décidé de monter un collectif**.

[À lire aussi](#)

- [2x2 voies entre Châteaubriant et Nozay : le collectif réagit](#)

## « Une aberration »

Après une séance d'explication du projet avec le futur exploitant, nous avons pu apprendre que ce projet était en réflexion depuis 2018, sans pour autant qu'il n'y a jamais eu le moindre élément à ce sujet jusqu'à la demande effective.

Collectif de citoyens

Les opposants dénoncent **la topographie du projet**, se situant à proximité de quatre sites protégés : l'écluse du Pas d'Héric, la vallée et marais de l'Erdre, l'aire d'alimentation du captage ACC du Plessis Pas Brunet et la zone Natura 2000 les « Marais de l'Erdre ».

« Même si on est pour la méthanisation, la localisation de ce projet est une aberration pour notre environnement, notre santé et notre tourisme. Un tel projet ne peut pas se faire ICI », dénonce le collectif.

Le week-end dernier, les opposants ont distribué des tracts à la population puis ont interpellé : Jean-Pierre Joutard, maire d'Héric, Yvon Lerat,



président de la Communauté de commune Erdre et Gesvres, et Marc Makhlouf, sous-préfet de l'arrondissement Châteaubriant-Ancenis.

Vidéos : en ce moment sur Actu

Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à [Mon Actu](#).

### Partagez

- [Partagez sur Facebook](#)
- [Partagez sur Twitter](#)
- [Partagez par Mail](#)
- Copiez/Collez le Lien [https://actu.fr/pays-de-la-loire/heric\\_44073/loire-atlantique-un-collectif-contre-un-projet-de-methaniseur\\_60921876.html](https://actu.fr/pays-de-la-loire/heric_44073/loire-atlantique-un-collectif-contre-un-projet-de-methaniseur_60921876.html)

### Découvrez les newsletters



**Envoyé:** mercredi 10 avril 2024 19:19  
**À:** pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr; Urbanisme  
**Objet:** JE DIS NON À CE PROJET DE MÉTHANISATION ILLOGIQUE !  
**Pièces jointes:** concentration en nitrates dans l'eau en mg par L pour les quatres forages du Plessis Pas Brunet - seuil au dessus de 50mg par L.pdf; arrêté di 11 janvier 2007 relative aux limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.pdf; SENAT RAPPORT D'INFORMATION du 29.09.2021.pdf; concentration en pesticides dans l'eau en µg par L pour les quatres forages du Plessis Pas Brunet - seuil au dessus de 0.5 µg par L.pdf

## NON A CE PROJET DE METHANISATION

Panneaux photovoltaïques, éolienne, méthaniseur, voiture électrique... Nous avons tous envie de sauver notre planète en développant les énergies renouvelables, le zéro déchet... Mais pas à n'importe quel prix.

Dans le rapport d'information n° 872 (2020-2021) de M. Daniel SALMON, sénateur, déposé le 29 septembre 2021, au Sénat, nous pouvons lire :

« La production de biogaz présente des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux. Quand elle se substitue à d'autres pratiques, la méthanisation permet d'éviter des émissions de gaz à effet de serre. [...]

Cependant la méthanisation induit également des émissions de gaz à effet de serre.

- Des émissions de protoxyde d'azote surviennent principalement au moment du stockage des intrants, ainsi qu'au moment du stockage et de l'épandage du digestat ;
- Des émissions de méthane se produisent également au stockage des intrants et des digestats. Il faut par ailleurs ajouter les émissions de méthane survenant sur l'unité de méthanisation : rejet d'environ 2 % du biogaz par des torchères ; rejet au niveau des systèmes d'épuration... ;
- À ces émissions directes, il faut ajouter des émissions de CO2 indirectes survenant au cours du processus, notamment à l'occasion du transport des intrants – en amont – et du digestat – en aval. »

Le digestat est très volatile, l'ammoniaque de ce dernier se disperse dans l'aire et s'oxyde ce qui va créer du protoxyde d'azote UNE GAZ A EFFET DE SERRE 300 FOIS PLUS PUISSANT QUE LE CO2. Pour limiter les risques la préconisation est l'utilisation de pendillards pour épandre au ras du sol, mais ces mesures sont insuffisantes.

Le Sénateur Daniel SALMON précise : « La nature ammoniacale de l'azote présent dans le digestat n'est pas sans inconvénient : la volatilité de l'ammoniac rend la gestion de la fertilisation complexe, car la valeur fertilisante du digestat rendu au sol varie en fonction du taux de volatilisation, qui peut être inconnu de l'agriculteur. L'analyse de la teneur en azote du digestat en sortie de cuve n'éclaire pas plus l'agriculteur, puisque la volatilisation a lieu ensuite, pendant et après l'épandage. Les agriculteurs disposent alors de plusieurs choix pour faire face à ce problème :

- la prise en considération de la teneur en azote du digestat sans volatilisation. Cela conduirait à une sous-fertilisation et à des baisses de rendement importantes ;
- la prise en considération d'une valeur moyenne de volatilisation. Dans certains cas, on observerait alors une sous-fertilisation avec baisse de rendement ; dans d'autres cas, il existerait un risque de sur-fertilisation et, en conséquence, de pollution des eaux ;
- l'adoption d'une « stratégie de l'assurance » : l'agriculteur confronté à la valeur fertilisante inconnue du digestat opérerait pour une sur-fertilisation afin de se mettre à l'abri des baisses de rendement.

L'impact de la méthanisation sur la pollution des eaux dépend donc d'un facteur essentiel : la capacité à maîtriser l'évaporation de l'ammoniac, permettant de réduire les risques d'une sur-fertilisation qui résulterait de l'adoption, par les agriculteurs, d'une « stratégie de l'assurance ». Ainsi, les risques de contamination, notamment des nappes phréatiques, par de l'azote sous sa forme ammoniacale dépendent largement des conditions d'épandage : conditions climatiques, enfouissement du digestat, pH du sol 1... »

**Pour rappel :** l'aire d'alimentation du captage du Plessis Pas Brunet (AAC) située sur la commune de Nort-sur-Erdre figure dans la liste nationale des captages parmi les plus menacés par les pollutions diffuses. Par arrêté préfectoral du



31 juillet 2021, le préfet rappelait l'importance stratégique que représente cette zone de captage pour l'alimentation en eau potable des habitants en délimitant une zone de protection de l'AAC du Plessis pas brunet.

Les parcelles du GAEC du Soleil Levant se situent sur la zone de contribution principale de l'AAC de Nort-sur-Erdre et dans le périmètre de protection.

- Les îlots 8, 9 et 10 se situent dans la zone de 750 m autour des forages de notre eau potable. Ils seront le lieu d'épandage d'effluent type I ou II.
- Les îlots 4, 5, 7, 11, 12, 15, 16, 17, 19, 20 et 21 se situent dans le périmètre de protection AAC.

La SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE a fait le choix d'un méthaniseur dont la température des fosses variera entre 35°C à 45°C.

**A savoir :** Un digesteur est un bain de bactérie. A 40°C les bactéries, spores, parasites et résidus médicamenteux administrés aux bovins et aux cultures peuvent devenir résistants. Ces bactéries, placées dans des conditions de faible température, ne seront pas tuées par le méthaniseur. Le digestat gorgé de spores, une fois épandu, s'infiltré dans le sol, les cours d'eau et les nappes phréatiques comme celle du Plessis Pas Brunet. C'est-à-dire dans l'eau que nous buvons. Comme l'a rappelé le préfet en 2021, la qualité de notre eau est cruciale. Toutes ces bactéries présentes dans notre eau potable deviendront néfastes pour notre corps. Notre organisme se battra contre ou nous tomberons malades et dans ce cas, avec l'apport de médicament nécessaire pour nous soigner, l'effet sera inversé suite au développement de l'antibiorésistance des bactéries.

En 2017 le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat indiquait que « Le nombre de décès directement liés à l'antibiorésistance pourrait atteindre 10 millions par an dans le monde à l'horizon 2050. L'OMS affirme aujourd'hui que la résistance à des antibiotiques constitue l'une des plus graves menaces pesant sur la santé mondiale. »

L'Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique, dans son annexe I « LIMITES ET RÉFÉRENCES DE QUALITÉ, VALEURS INDICATIVES ET VALEURS DE VIGILANCE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE, À L'EXCLUSION DES EAUX CONDITIONNÉES » précise les valeurs suivantes :

<b>Nitrates</b>	<b>50</b>	<b>mg/L</b>	<b>La somme de la concentration en nitrates divisée par 50 et de celle en nitrites divisée par 3 doit rester inférieure ou égale à 1.</b>
<b>Total pesticides</b>	<b>0,50</b>	<b>µg/L</b>	<b>Par total pesticides, on entend la somme de tous les pesticides individuels quantifiés</b>

Dans les tableaux en pièces jointes, récupérés sur internet via le lien suivant : <https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/le-plessis-pas-brunet?op=finish&id=34853>

Vous constaterez que depuis 2016 :

- Le taux de Nitrates des forages 1 et 2 est continuellement supérieur aux normes
- Le taux de pesticides des forages 1 et 2 est trop souvent supérieur aux normes

Il est donc de notre devoir de protéger cette zone comme cela a été défini dans l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2021. En n'alimentant pas les terres au-dessus de l'AAC par les digestats de la SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE.

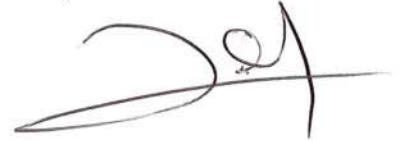
Par ce nouveau projet démesuré, le GAEC du Soleil Levant, connue dans ce projet sous le nom de SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE, ne peut plus à mon sens porter le nom de GAEC (Groupement Agricole d'exploitation en Commun). Leur activité principale ne sera plus l'élevage ou la production agricole pour l'alimentation humaine ou animale, mais avec ce projet, ils deviennent principalement un fournisseur d'énergie de GAZ en plus d'être également un fournisseur d'électricité produite par leurs nombreux panneaux photovoltaïques. Le revenu principal de ce GAEC ne sera plus l'agriculture. Est-ce normal ? NON ! Ces agriculteurs vont devenir des fournisseurs d'énergies. Ils vont faire pousser du maïs pour produire du gaz et non plus pour nourrir les animaux.

Parce que nous allons perdre le rôle premier de nos terres agricoles qui est de nous nourrir ;  
Parce que nous allons encore plus dégrader notre eau « potable » par ces épandages ;



## JE DIS NON À CE PROJET DE MÉTHANISATION ILLOGIQUE !

Je souhaite manifester mon désaccord contre ce projet  
qui dessert l'environnement et davantage de personnes  
Il ne sert. Nolwenn BOISTEAU



Je souhaite m'opposer à ce projet d'usine méthanisère  
Suzie Guilleret  
Juste

Je m'oppose à ce projet. Naouen DEMAUD  
Demaud.

Je souhaite m'opposer à ce projet d'usine de méthanisation.

Sylvie URVOY

Utiliser des déchets organiques pour produire de  
l'énergie, c'est une bonne idée. Mais attention, la  
production agricole doit rester au service de l'alimentation  
et non au service de la production d'énergie. Malheureusement  
pour rentabiliser l'installation et faire du profit, on finit  
par cultiver des plantes pour faire fonctionner le méthaniseur.  
On transporte des déchets agro-alimentaires en camion qui  
dégradent, les routes et sont sources de nuisances de voisinage.  
Non au méthaniseur inutile.

Bulard



**Envoyé :** mercredi 10 avril 2024 16:21  
**À :** Contact Mairie <contact.mairie@heric.fr>  
**Objet :** heric.fr : contact mairie

N° de la demande : 47870, envoyée le 10/04/2024 16:20.

Bonjour.

Une nouvelle demande vous a été transmise via le formulaire de contact du site heric.fr.

## **Vous connaître :**

**Civilité :**  
**Nom :**  
**Prénom :**  
**Téléphone :**  
**Courriel :**  
**Confirmation du courriel :**

## **Votre demande :**

**Objet :** USINE METHANISEUR  
**Détails :** Madame, Monsieur,

Nous avons très récemment appris la construction d'un projet de méthanisation sur la commune d'Héric au lieu-dit la Cormerais, PRÈS DU CANAL DE NANTES À BREST.

Plusieurs personnes de mon entourage sont directement impactés par ce projet, se trouvant à moins de 200m de leurs habitations.

Voici le lien du projet :  
Société SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE à HERIC : unité de méthanisation - consultation publique

Le projet d'installation d'un méthaniseur, sur la commune, met en péril notre environnement et se trouve à moins de 200m des habitations.

Vous trouverez en pièce jointe un avis d'une héricoise qui a étudié le dossier de consultation, et qui s'appuie sur les pièces de celui-ci pour expliquer qu'un tel projet ne peut pas se faire ICI.  
Même si on est pour la méthanisation, la localisation de ce projet est une aberration pour notre environnement, notre santé et notre tourisme.

Effectivement le projet se situera à proximité immédiate de 4 sites protégés :

- Le Canal de NANTES À BREST à 1,2km à côté de l'Ecluse du Pas d'Héric
- La Vallée et Marais de l'Erdre à 1,7km
- L'Aire d'Alimentation du captage ACC du Plessis Pas Brunet à 550 mètres : cette eau alimente de nombreuses communes, elle est destinée à la consommation humaine ! C'est tout simplement celle qui sort des robinets !
- La zone Natura 2000 les "Marais de l'Erdre"

Et que dire des zones humides qui entourent le site , ou de l'étang de Bout de Bois à 3,3km qui est menacé directement par les odeurs !





Selon les vents, on peut sentir les odeurs jusqu'à 5 km aux alentours.

Le projet, dans sa demande d'enregistrement, déclare lui-même qu'il amènera des nuisances sonores, olfactives, des vibrations, des émissions lumineuses, des rejets dans l'air, la production de déchets dangereux, des risques sanitaires, des risques d'incendie, d'explosion, d'intoxication, d'anoxie, pollutions !

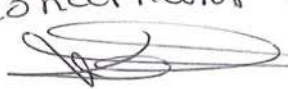
Merci de porter une attention particulière à ce dossier afin de trouver un autre site, plus adapté pour ce projet.

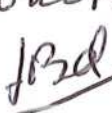
Bien cordialement,

Par sécurité le message a été sauvegardé dans le sous-dossier "Sauvegarde des messages envoyés" dans le backoffice du site Internet.

Merci.

Non à la méthanisation à Héric 

Pas assez de renseignements de la part de la  
Mairie concernant ce projet  
 Deloué

**CONTRE** ce projet de méthanisation  
qui comme un certain nombre d'autres projets  
identiques, fonctionnent à peu près bien  
au début mais se dégradent ensuite rapidement !  
de nombreux points discutables, voire intolérables =  
+ fuites à terme, émission de gaz ⇒ pollution  
des nappes phréatiques et effets de serre ---  
+ peu créateur d'emplois !  
+ lourdeur en infrastructures routières, à  
la charge de la collectivité !  
+ et autres nuisances = sonores, visuelles,  
J. BERNARD - Labaunnière - 44130 - Blain -  et odeurs ---



40

Le jeudi 11 avril 2024 à 12<sup>h</sup> 30 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné(e) Jean - Pierre JOUTARD déclare clos le(s)  
présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public pendant  
32 jours jours consécutifs, du Lundi 11 mars 2024  
au jeudi 11 avril 2024

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de :

(pages n° 1 à 39)

En outre, j'ai reçu 1 lettres ou notes écrites qui sont annexées au(x) présent(s) registre(s)

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les 1 pièces qui y sont annexées et le dossier  
d'enquête sont adressés par mes soins le 12/04/2024

Signature

Le Maire



Jean - Pierre JOUTARD